



CA Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.) (Siren : 244500203)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Montargis
Arrondissement	Montargis
Département	Loiret
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	14/12/2001
Date d'effet	01/01/2002

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Pierre DOOR

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 rue du Faubourg de la Chaussée
Numéro et libellé dans la voie	BP 317
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	45203 MONTARGIS Cedex
Téléphone	02 38 95 02 02
Fax	02 38 95 02 29
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	64 215
-----------------------------	--------

Densité moyenne 276,73

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
45	Amilly (214500043)	13 387
45	Cepoy (214500613)	2 430
45	Châlette-sur-Loing (214500688)	13 148
45	Chevillon-sur-Huillard (214500928)	1 430
45	Conflans-sur-Loing (214501025)	402
45	Corquilleroy (214501041)	2 891
45	Lombreuil (214501850)	317
45	Montargis (214502080)	15 176
45	Mormant-sur-Vernisson (214502163)	114
45	Pannes (214502478)	3 763
45	Paucourt (214502494)	927
45	Saint-Maurice-sur-Fessard (214502932)	1 241
45	Solterre (214503120)	501
45	Villemandeur (214503385)	7 270
45	Vimory (214503450)	1 218

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 37

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Production, transport et stockage de l'eau potable.</i>
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales <i>Lutte contre la prolifération des chats errants. Service d'enlèvement des véhicules abandonnés reconnus épaves.</i>
Services funéraires
- Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites funéraires <i>gestion du cimetière, des columbaria et exploitation du crématorium, entretien de ce cimetière et du jardin du souvenir attenants situés 400 rue de Pisseux à Amilly</i>
Sanitaires et social
- Activités sanitaires <i>Institut médico-éducatif (investissement). Office des retraités et personnes âgées.</i>

<p>Politique de la ville / Prévention de la délinquance</p> <p>- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale à visée de la mise en œuvre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance. Ce programme est d'actions générales dans le contrat de ville.</p> <p><i>Négociation, mise en oeuvre, suivi et évaluation du contrat de ville (Amilly, Châlette et Montargis). Pilotage de la maîtrise d'oeuvre urbaine (Mous). P.L.I.E.</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaires ou aéroportuaires.</p> <p><i>Politique locale, de commerce, et soutien aux secteurs commerciaux à Châlette - Le Bigot à Corquilleroy - Le Tourneau à Pannes - La Baraudière et Chantemerle à Villemandeur.</i></p>
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <p>- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs</p> <p><i>Equipements culturels et sportifs : l'équipement doit permettre l'organisation de manifestations de niveau intercommunal, départemental, régional ou national; il doit être, par ses dimensions et ses caractéristiques, unique dans l'agglomération et complémentaire par rapport à d'éventuels équipements communaux dans le même secteur; il doit être ouvert à tous les habitants de l'agglomération dans les mêmes conditions. Sont communautaires : salle du Tivoli; musée Girodet; médiathèque tête de réseau; médiathèques relais et points lectures (investissement); Maison de la Forêt.</i></p>
<p>- Activités culturelles ou socioculturelles</p> <p><i>Action en faveur de la lutte contre l'illettrisme. Politique culturelle d'intérêt communautaire: réseau de lecture publique de l'agglomération; mise en oeuvre du contrat ville-lecture; salon du livre; soutien financier et logistique aux associations oeuvrant dans le domaine culturel et dont l'action revêt une dimension d'agglomération; gestion des manifestations dont l'ampleur et les objectifs dépassent le cadre communal.</i></p>
<p>- Activités sportives</p> <p><i>Politique sportive d'intérêt communautaire: appui au mouvement sportif lié aux sports d'impact communautaire; appui au sport scolaire dans les collèges et lycées.</i></p>
<p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)</p> <p>- Schéma de secteur</p> <p>- Plans locaux d'urbanisme</p> <p>- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)</p> <p><i>Sont communautaires: les opérations présentant un enjeu, une attractivité et un rayonnement à l'échelle de l'agglomération notamment dans les domaines économiques du logement et des équipements publics; et les opérations de recomposition du tissu urbain dans la mesure où ces espaces sont repris dans des dispositifs contractuels de type "politique de la ville" ou "contrat d'agglomération".</i></p>
<p>- Constitution de réserves foncières</p> <p>- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports</p> <p>- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme</p> <p>- Etudes et programmation</p>
<p>Voirie</p> <p>- Création, aménagement, entretien de la voirie</p> <p><i>Voirie communautaire: - voies existantes communales reconnues districales (sauf celles du domaine privé de l'ONF) sous réserve de classement ultérieur par le PDU, assurant une liaison entre 2 ou plusieurs communes de l'agglomération ou entre des voies nationales ou départementales supportant un trafic important; - voies existantes ou à créer des zones communautaires; - voies existantes communales classées communautaires par le DPU; - pistes cyclables existantes reconnues communautaires ou implantées sur des voies communautaires; - voies à créer correspondant à des axes structurants pour la circulation dans l'agglomération, notamment celles des transports en commun; - voies à créer pour assurer la desserte d'un équipement communautaire ou d'un pôle générateur de mouvement dans l'agglomération; - voies à créer pour respecter les préconisations du DPU; - voies existantes et à créer pour assurer des liaisons intercommunales</i></p>

qui supporteront un trafic supérieur à la seule circulation entre les communes concernées. La voirie communautaire comprend: chaussées, trottoirs et accotements; pistes cyclables; signalisation verticale de jalonnement; signalisation horizontale; ouvrages d'art de franchissement supportant les voies communautaires. Délibération du 06/11/2003 du conseil de communauté.

- Parcs de stationnement

Parc de stationnement derrière la gare de Montargis constituant le Pôle multimodal. Parcs de stationnement proposés par le PDU.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Politique de développement touristique d'intérêt communautaire: accueil et développement des équipements touristiques à l'échelle intercommunale; engagement ou participation à des études visant à l'adaptation de l'offre aux besoins de la clientèle touristique; élaboration de schémas généraux de développement et de valorisation des produits touristiques; intervention dans la mise en place ou l'expérimentation de produits ou équipements touristiques nouveaux concernant plusieurs communes de l'agglomération; prise en charge, par création ou transfert, après accord du conseil communautaire, d'équipements structurants (ex: campings) dont le rayonnement touristique ou la capacité d'attraction dépassent la seule commune d'implantation; adhésion directe ou indirecte aux organismes promouvant le territoire montargois au moyen notamment de guides touristiques; mise en oeuvre de la politique touristique de l'agglomération avec possibilité de la déléguer à des organismes extérieurs. Office de tourisme de l'agglomération. Campings de Cepoy et de Montargis.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

Etudes générales sur l'habitat social sur tout ou partie de l'agglomération. Participation à des organismes oeuvrant pour l'accès au logement après accord du conseil communautaire. Animation de la conférence intercommunale du logement. Participation au schéma général d'implantation d'établissements pour personnes âgées.

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Acquisition des terrains, construction, entretien et gestion des aires de stationnement des gens du voyage. Participation au Fonds unifié logement. Participation au schéma général d'implantation d'établissements pour personnes âgées dépendantes.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

Participation à la réalisation de logements sociaux dans les quartiers bénéficiaires de la politique de la ville et dans le cadre du contrat d'agglomération, par la mise à disposition du foncier quand l'équilibre financier de l'opération le nécessite.

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Autres

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil

- Autres

Comité des oeuvres sociales. Défense incendie. Possibilité de conclure des conventions financières avec toutes autres collectivités territoriales ou EPCI ou l'Etat dans le cas d'opération d'intérêt commun. Possibilité de se voir confier une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la gestion de tout projet ou programme présentant un intérêt communal ou intercommunal. Soutien aux actions de formation. Fourrière animale

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

45	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU SCOT DU MONTARGOIS EN GATINAIS (200029668)	SM fermé	132 035
45	SYND MIXTE pour le CFA EST LOIRET (254502461)	SM fermé	118 928
45	Synd mixte intercommunal d'alimentation en eau potable d'Oussoy en Gâtinais (200037174)	SM fermé	2 653
45	SYND Mixte eaux St Maurice sur Fessard / Villemoutiers / Chevillon sur Huillard (200037612)	SM fermé	3 889
45	SMIRTOM de la région de Montargis (254502164)	SM fermé	90 084
45	Syndicat Mixte de la Vallée du Loing (200044451)	SM fermé	172 008
45	Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable de la région de Montcresson (254501083)	SM fermé	2 200
45	Agence Loiret Numérique (200073831)	SM ouvert	315 764

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)